

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 novembre 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge	X		SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
VIOLA Peggy	HUYNH Antoine
BALTHAZARD Pierre Louis	MOUGNIOTTE Alain
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

Secrétaire de séance : Christian BERTHOMIER

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	11	12
Grand Lac	17	3	8	10

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

FINANCES : tarifs de location des salles (compétences obligatoires)

Par délibération 25-24-C du 19 juin 2024, le conseil syndical a validé les tarifs de location des salles et notamment celles du CNES.

Depuis lors un travail a été mené sur l'optimisation des recettes liées à la gestion de cet équipement.

Il en ressort que la grille tarifaire doit être amendée pour inclure la prestation de nettoyage, la location de la salle de musculation et des espaces communs.

Il est proposé de modifier la grille tarifaire applicable à la location de salles comme ci-dessous :

TARIF DE LOCATION DES SALLES

LOCATION		Club conventionné du plateau SGR	Association	Sociétés et autres	Etablissements Scolaires
Gymnase de La Féclaz (600 m2)	Soirée ou ½ Jour	Invité	40 €	80 €	Invité
	1 Jour	Invité	50 €	100 €	Invité
Salles Hors-sacs Crolles Le Revard St-François de Salles	2 Jours ou Week-end	Invité	90 €	180 €	Invité
	Caution Salle et mobiliers	500 €	500 €	500 €	500 €
	Caution Ménage	150 €	150 €	150 €	150 €
	Caution Clés	100 €	100 €	100 €	100 €

LOCATION		Club conventionné du plateau SGR	Association	Sociétés et autres	facturation prestation de ménage	caution ménage
CNES Centre Nordique Educatif et Sportif	1 salle à la journée (40 m2 - 40 places avec 6 tables et bancs)	80 €	100 €	150 €	100 €	150 €
	2 salles à la journée (80 m2 - 80 places avec 12 tables et bancs)	120 €	150 €	200 €	150 €	225 €
	3 salles à la journée (120 m2 - 120 places avec 18 tables et bancs)	180 €	200 €	300 €	180 €	270 €
	4 salles à la journée (160 m2 - 160 places avec 24 tables et bancs)	250 €	300 €	400 €	200 €	300 €
	l'Espace central RDC (125 m2 - espace vide)	180 €	200 €	300 €	180 €	270 €
	l'Espace salle de musculation étage (120 m2 - 19 personnes)	180 €	200 €	300 €	180 €	270 €
	Caution Salle et mobiliers	1 000 €	1 000 €	1 000 €		
	Caution Clés	100 €	100 €	100 €		

Toute demi-journée dépassée déclenche la facturation d'une journée,

Toute journée dépassée déclenche la facturation d'une journée supplémentaire,

La location est réservée aux groupes constitués (associations, entreprises, prestataires d'activités, ...) pour des activités de réunions, de manifestations sportives ou culturelles, de séminaires, etc. ... à l'exclusion des particuliers et/ou pur des usages simplement récréatifs ou festifs,

Les salles pourront être mises gracieusement à disposition des organisateurs d'événements sportifs sur Savoie Grand Revard, à l'exclusion de toute activité marchande,

Aucun couchage n'est autorisé dans ces salles,

La location nécessite impérativement une réservation préalable et la signature d'une convention,

Pour les établissements scolaires qui n'auront pas la capacité de remettre de chèque de caution, la convention comprendra un acte d'engagement de responsabilité.

TARIF DE FREQUENTATION DE L'ESPACE MUSCULATION

Tarif athlète individuel – en abonnement annuel gestion libre	
Athlète FFS conventionné	80 €
Athlète ambassadeur conventionné	150 €
Athlète sportif loisir conventionné	200 €
Educateur sportif conventionné	200 €

tarif athlète individuel (ou groupe jusqu'à 5 pers) - À la séance	
Athlète et Sportif loisir	6,50 €/athlète
Athlète ambassadeur conventionné	4,50 €/athlète

Pour les accès individuels (abonnement ou à la séance), l'espace musculation est accessible en gestion libre uniquement aux athlètes majeurs, titulaires d'une licence sportive (compétition ou loisir) et d'une assurance responsabilité civile (RC) associée. Ces utilisateurs doivent également disposer d'une convention signée.

Tarif groupe (à partir de 6 personnes) – en abonnement annuel gestion libre	
Tarif de groupe ambassadeur conventionné	1 125 € le pass de 50 séances (créneau de 2h) soit 10% de réductions sur les tarifs locaux à la séance
Tarif de groupe ambassadeur conventionné	2 000 € le pass de 100 séances (créneau de 2h) soit 20% de réductions sur les tarifs locaux à la séance

Tarif groupe (à partir de 6 personnes) - À la séance	
Groupe ambassadeurs conventionnés	25 € / créneau de 2h
Groupe	35 € / créneau de 2h

Pour les groupes (abonnement ou à la séance) deux modes de fonctionnement sont possibles :

- avec encadrant : l'espace musculation est accessible en gestion libre uniquement aux groupes d'athlètes encadrés. L'encadrant doit être diplômé et assuré dans le cadre de son activité.
- sans encadrant : en l'absence d'encadrant, l'espace musculation est accessible en gestion libre uniquement aux groupes d'athlètes majeurs, titulaires d'une licence sportive (compétition ou loisir) et d'une assurance responsabilité civile (RC) associée.

En considérant un équipement de départ de 48 000 € amorti sur 10 ans et les charges annuelles proratisée à la surface de 120 m² de la salle de musculation, le coût annuel de l'espace musculation est de 13 200 € TTC (matériel 4 800 € et charges 8 400 €). Le travail de prospection mené récemment met en évidence l'intérêt marqué des clubs et des sportifs locaux pour cet espace qui laisse envisager que les recettes couvriront ce coût annuel mais aussi une partie des charges liées au fonctionnement du CNES.

Il est précisé que le choix des équipements a été déterminé par une mise en concurrence de quatre fournisseurs : Laroq, Rogue Fitness, Fitness Boutique et Technogym (deux propositions, envoyées hors délai, ont été écartées).

Technogym : Bien que réputée, l'entreprise a soumis un devis incomplet et largement supérieur au budget maximal de 48 000 € TTC. Rogue Fitness : Malgré la qualité reconnue de ses produits, cette entreprise n'a pas été en mesure de fournir l'ensemble des équipements demandés avec un coût supérieur. Fitness Boutique : offre bien que financièrement intéressante, ne garantissait pas une qualité suffisante des équipements pour accueillir du public en toute sécurité sur le moyen terme.

Les critères ayant guidé le choix sont la qualité, le prix, la disponibilité et la provenance des équipements. L'étude des devis des entreprises a permis de confirmer la pertinence de l'offre du fournisseur français Laroq qui a été retenu avec une proposition qui répond à l'ensemble des critères. L'entreprise, seule à avoir effectué une visite sur site pour évaluer l'espace musculation et proposer des aménagements sur mesure, offre une qualité professionnelle de fabrication française.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le principe de location des salles et de fréquentation de l'espace musculation et la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE la Présidente à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération, en ce compris la signature des conventions.

Fait à Aix les Bains, le 04 décembre 2024

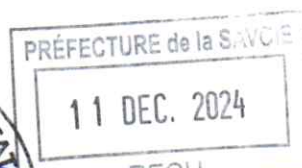
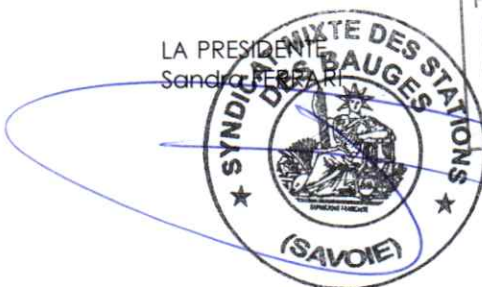
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

LA PRÉSIDENTE
Sandrine FERRARI



REÇU	
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstention (s) :	0
Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.